



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Cognac

Affaire suivie par :

Lise Domont

Pôle collectivité – Aménagement du territoire
Sous-préfecture de Cognac
Tél. : 05.17.20.34.02
Courriel : lise.domont@charente.gouv.fr

Cognac, le 9 juillet 2025

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 3 juillet 2025, vous m'avez adressé une demande d'adaptation de prescriptions en vue d'utiliser, à partir du 18 juillet prochain, deux de vos huit cuves extérieures de stockage d'eaux-de-vie pour honorer une commande d'un de vos clients.

Pour rappel, suite à la visite d'inspection du 21 janvier 2025 et à la réunion d'échanges du 24 avril 2025, il vous a été prescrit par arrêté préfectoral complémentaire du 25 mai 2025, article 4, la vidange de vos 8 cuves extérieures d'eaux-de-vie le temps d'un audit et, si nécessaire, d'une mise à niveau du système d'extinction automatique incendie.

Vous m'informez :

- que l'audit est en cours et que les conclusions devraient être rendues fin juillet ;
- que la commande de votre client vous permettrait de préserver un minimum d'activité dans un contexte économique difficile ;
- que vous utiliseriez les deux cuves les plus éloignées l'une de l'autre pour réduire les risques d'effets dominos.

Compte tenu de ces éléments, après examen de votre demande par l'inspection des installations classées, par la présente, je prends acte de votre demande et je vous donne mon accord, dans les conditions que vous annoncez.

Je vous rappelle par ailleurs que le rapport de l'audit de votre système devra être transmis à l'inspection, dès réception, en application de l'article 4 de l'arrêté préfectoral complémentaire du 25 mai 2025 susmentionné.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation,

La sous-préfète de Cognac

Nathalie CLARENCE

Distillerie de l'Ugni Blanc
14 route Recherville
16130 SEGONZAC

7-9, rue de la préfecture
CS 92301 – 16023 ANGOULÈME Cedex
Tél. : 05.45.97.61.00
www.charente.gouv.fr